

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HALIFAX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2007



Halifax Port Authority
PO Box 336, Halifax
Nova Scotia B3J 2P6

Administration portuaire de Halifax
CP 336, Halifax
Nouvelle-Écosse B3J 2P6

T 902.426.8222 F 902.426.7335 www.portofhalifax.ca ISO 14001:2004 1040847

Canada

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HALIFAX - SURVOL DE 2007

Le port de Halifax en 2007 : une année passionnante mais exigeante

L'industrie du transport a éprouvé de nombreuses difficultés au cours de l'année dernière. La fusion de plusieurs lignes maritimes, la hausse du dollar canadien, l'augmentation incessante du coût du combustible de soute et l'affaiblissement de l'économie des États-Unis ont compromis la croissance du trafic de conteneurs dans le port de Halifax. Malgré tout, la diversité de nos activités, notamment le fret, les croisières et l'immobilier, a permis à notre port de tenir bon face à cette tempête économique. Nous sommes optimistes en ce qui concerne les perspectives à long terme pour notre port. Nous sommes bien positionnés pour développer la solide base d'activités de transport de marchandises et de croisière que nous avons créée au fil des années.

En 2007, l'Administration portuaire de Halifax (APH) a été le premier port canadien à obtenir une cote de solvabilité. Standard & Poor's nous a accordé la cote A – Outlook Stable (perspectives stables). Cette notation élevée est principalement attribuable à la diversité des sources de revenu du port.

Le volume de fret à Halifax est cyclique, il subit des hauts et des bas. Aucun port ne connaît une croissance facile. Il nous faut conquérir chacun de nos clients en travaillant ferme pour gagner leur confiance et leur fidélité et ainsi positionner Halifax pour une croissance à long terme basée sur l'innovation, l'ingéniosité et l'efficacité.

Chaque fois qu'un marché en pleine croissance émerge, que ce soit en Chine, en Inde, en Amérique du Sud, en Extrême-Orient ou dans les Caraïbes, le port de Halifax répond présent. Nous occupons le marché mondial du fret et, pour cette raison, nous devons continuer à investir dans des infrastructures adaptées. Avec nos partenaires, nous avons donc procédé, en 2007, à des investissements records dans l'infrastructure du fret. Uniquement à Halifax, l'APH a investi 18,5 millions de dollars et ses partenaires, 225 millions dans la modernisation de l'infrastructure. Notre cote de solvabilité nous aidera à rester concurrentiels à l'avenir en nous permettant de contracter, au fur et à mesure des besoins, des emprunts destinés à d'importants réinvestissements dans les infrastructures portuaires.

Dans le domaine du transport, notre port s'impose comme un élément régional majeur pour le Canada et pour l'économie locale. Chaque année, il génère 15 000 emplois directs, indirects et induits et plus de 670 millions de dollars en revenus d'emploi seulement.

Une superbe occasion se présente à nous en tant que porte d'entrée. C'est en collaborant avec nos partenaires et les parties intéressées afin de promouvoir les avantages du port de Halifax que nous assurerons notre croissance. Nous ne sommes pas les seuls à le vouloir : les opérateurs de terminal, les lignes maritimes, les entreprises de logistique, les débardeurs, les camionneurs, le Canadien National, les gouvernements et l'administration municipale nous soutiennent dans ce projet.

Continuons à unir nos efforts et nous grandirons en tant que port, ville et province.



Karen Oldfield

La présidente-directrice générale de l'Administration portuaire de Halifax

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

**À l'honorable Lawrence Cannon
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités**

Nous avons vérifié le bilan de **Administration portuaire de Halifax** au 31 décembre 2007 ainsi que les états des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration portuaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grant Thornton LLP

Halifax, Nouvelle-Écosse
Le 13 février 2008

Grant Thornton LLP
Comptables agréés

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice terminé le 31 décembre <i>(En milliers de dollars)</i>	2007	2006
Produits liés à l'exploitation	28 190 \$	28 392 \$
Revenus de placement	496	946
	28 686	29 338
Charges		
Salaires et charges sociales	5 959	5 707
Montants liés à l'entretien et aux réparations	812	1 118
Honoraires professionnels et de consultation	695	397
Frais sur les produits bruts ^(note 4)	1 117	1 155
Autres charges d'exploitation ^(note 5)	6 709	6 818
Perte sur la cession d'immobilisations	-	117
	15 292	15 312
Bénéfices provenant de l'exploitation avant intérêts débiteurs et amortissement	13 394	14 026
Intérêts débiteurs	283	306
Amortissement	6 925	5 949
	7 208	6 255
Bénéfice net	6 186 \$	7 771 \$
Bénéfices non répartis au début	72 074 \$	64 303 \$
Bénéfice net	6 186	7 771
Bénéfices non répartis à la fin	78 260 \$	72 074 \$

BILAN

Au 31 décembre <i>(En milliers de dollars)</i>	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	704 \$	763 \$
Dépôts de garantie	92	66
Placements ^(note 6)	-	21 685
Débiteurs ^(note 7)	14 094	5 520
	14 890	28 034
Créances à long terme ^(note 8)	1 492	326
Immobilisations ^(notes 9 et 10)	137 986	116 729
	154 368 \$	145 089 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	16 423 \$	15 026 \$
Produits reportés	1 008	932
Tranche de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice ^(notes 11 et 12)	4 400	400
	21 831	16,358
Passif au titre des prestations constituées ^(note 13)	620	907
Produits reportés à long terme	2 800	493
Dette à long terme ^(notes 11 et 12)	-	4 400
	25 251	22 158
Avoir du gouvernement		
Capital d'apport	50 857	50 857
Bénéfices non répartis	78 260	72 074
	129 117	122 931
	154 368 \$	145 089 \$

Voir les notes complémentaires.

Passifs éventuels ^(note 14)

Au nom du conseil,




FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre (En milliers de dollars)	2007	2006
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	6 186 \$	7 771 \$
Amortissement et autres ajustements	7 051	6 833
Perte sur la cession et sur la démolition d'immobilisations	-	117
Augmentation des débiteurs à long terme	(1 166)	(326)
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations constituées	(287)	385
Augmentation (diminution) des produits reportés à long terme	2 307	(63)
	14 091	14 717
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 16)	(7 127)	2 473
	6 964	17 190
Activités de financement		
Produits des subventions pour des immobilisations	9 966	551
Remboursement de la dette à long terme	(400)	(400)
	9 566	151
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(38 274)	(26 042)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(21 744)	(8 701)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	22 448	31 149
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	704 \$	22 448 \$

Voir les notes complémentaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2007 (En milliers de dollars)

1. Nature des activités

L'Administration portuaire de Halifax (APH) a été établie en application de la Loi maritime du Canada et a pris effet le 1er mars 1999. Elle est la continuation de l'ancienne société Halifax Port Corporation.

L'APH est gérée par un conseil d'administration composé d'au plus sept membres. L'APH exerce son activité sur une base commerciale et a pour mandat d'être financièrement autonome. L'APH administre le port de Halifax et les immeubles fédéraux dont elle est responsable et possède d'autres immobilisations, comme il est décrit à la note 9 afférente aux états financiers.

Les produits de l'APH proviennent principalement des frais imputés aux navires, du fret et des tarifs perçus des passagers utilisant le port de Halifax et des loyers pour les installations sous sa gestion et sa propriété.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Constatation des produits

Le produit tiré des loyers est constaté selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période de location et la partie des produits non gagnés est comptabilisée dans les produits reportés. Les produits tirés des frais imputés aux navires, du fret et des tarifs perçus des passagers utilisant le port de Halifax sont constatés lorsque les services sont rendus de façon substantielle.

Charges sociales

L'APH constate annuellement dans ses comptes une estimation des charges à payer pour les prestations de retraite et autres droits, les congés annuels et les congés compensatoires au titre des heures supplémentaires payables à ses salariés dans les années à venir conformément à ses conventions collectives ou à sa politique.

Le coût des prestations de retraite acquises par les salariés est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations et selon la meilleure estimation fournie par la direction du rendement prévu des placements du régime, l'indexation des salaires et l'âge de la retraite des salariés. Conformément à la méthode de répartition des prestations, au prorata des services, une part égale de l'estimation totale des prestations futures, établies au moyen d'une projection des salaires, est attribuée à chaque année de service. Le rendement prévu des éléments d'actif du régime est fondé sur la juste valeur de ces derniers.

Les charges de retraite comprennent le coût des prestations de retraite acquises durant l'exercice, les frais d'intérêt sur

l'obligation au titre des prestations aux salariés, le rendement prévu de l'actif du régime de retraite, l'amortissement des coûts des prestations au titre des services passés, et l'amortissement de l'excédent des gains nets actuariels ou des pertes nettes actuarielles sur un montant équivalant à 10 % de l'obligation au titre des prestations de retraite ou de la juste valeur des éléments d'actif du régime, selon le montant le plus élevé. La période d'amortissement couvre la durée de service moyen prévu restant des salariés actifs couverts par le régime. L'écart entre les charges de retraite et la capitalisation des régimes de retraite est comptabilisé comme actif ou passif reporté au bilan.

Placements

Les placements, qui sont des titres émis et garantis par le gouvernement du Canada, sont inscrits au coût amorti. Les primes ou escomptes sont amortis sur les périodes jusqu'à échéance.

Immobilisations

Les subventions, y compris les prêts-subventions, accordées pour des projets d'immobilisations consenties par le gouvernement du Canada et des tierces parties sont déduites du coût des immobilisations connexes.

L'amortissement est calculé selon l'amortissement linéaire pour l'exercice complet, commençant par l'exercice au cours duquel les éléments d'actif sont devenus opérationnels, au moyen de taux fondés sur une estimation de la durée de vie utile des éléments d'actif. Aucun amortissement n'est comptabilisé au cours de l'exercice de la cession.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les placements à court terme. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers de l'APH, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, ainsi que sur l'actif et le passif éventuels présentés à la date des états financiers et les montants des produits et charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Modification de conventions comptables

Le 1er janvier 2007, l'Administration portuaire a mis en application les chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et 3861, « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation » du Manuel de l'ICCA.

Selon la nouvelle norme, les actifs financiers sont maintenant classés comme des prêts et créances, détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, ou détenus jusqu'à l'échéance. Les passifs financiers sont classés soit comme étant détenus à des fins de transaction soit comme autres passifs financiers. En vertu du chapitre 3855, l'Administration portuaire doit réévaluer tous ses instruments financiers à leur juste valeur à la date initiale de l'adoption et à chaque date de clôture ultérieure en fonction de la méthode de classement choisie. Le chapitre 3861 fournit des normes de présentation des instruments financiers et indique l'information qui doit être divulguée à leur égard.

La révision et l'évaluation des instruments financiers de l'Autorité portuaire par la direction n'a relevé aucun écart important entre la valeur comptable et la juste valeur. Par conséquent, l'adoption de ces nouvelles normes n'a nécessité aucun ajustement.

L'APH a adopté le chapitre 1506, « Modifications comptables », du Manuel de l'ICCA, entré en vigueur le 1er janvier 2007. En vertu de ce chapitre, l'APH doit présenter les nouvelles sources premières de PCGR qui ont été publiées mais non encore entrées en vigueur, et dont l'incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers sera importante.

Le 1er janvier 2008, l'APH devra adopter les nouveaux chapitres 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation », du Manuel de l'ICCA. Selon ces deux nouvelles normes, des obligations d'information améliorées s'appliqueront à l'APH à l'égard des risques liés aux instruments financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidités et les risques de marché, ainsi qu'aux techniques utilisées pour repérer, surveiller et gérer ces risques.

4. Frais sur les produits bruts

Pour le maintien en vigueur de ses lettres patentes, l'APH est tenue de payer annuellement au ministre des Transports des frais sur les produits bruts, calculés comme suit:

Produits bruts	Frais
Jusqu'à 10 000 \$	2 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Sur les 40 000 \$ suivants	6 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Plus de 70 000 \$	2 %

5. Autres charges d'exploitation

	2007	2006
Paiements en remplacement d'impôts	1 007 \$	1 022 \$
Sécurité et autres services	2 454	2 083
Frais de développement liés aux projets	241	884
Carburant, pétrole et électricité	627	627
Frais de déplacement et de représentation	550	547
Publicité et promotion	717	498
Cotisations versées aux associations	474	341
Autres charges	639	816
	6 709 \$	6 818 \$

6. Placements

	2007		2006	
	Coût amorti	Valeur nominale	Coût amorti	Valeur nominale
À court terme	- \$	- \$	21 685 \$	21 700 \$

7. Débiteurs

	2007	2006
Subventions maritimes	6 897 \$	574 \$
Comptes clients et montants à recevoir	3 486	4 178
TVH à recevoir	2 090	737
Prêts	1 621	31
	14 094 \$	5 520 \$

8. Créances à long terme

Les créances à long terme comprennent des avances portant intérêt consenties à des locataires, qui sont encaissables sur la durée des baux, soit entre quatre et dix ans.

9. Immobilisations

	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	2007	2006
				Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immeubles fédéraux					
Terrains		25 507 \$	- \$	25 507 \$	25 455 \$
Travaux de dragage	2,5 % à 6,7 %	16 603	4 807	11 796	12 155
Structures d'amarrage	2,5 % à 10 %	44 935	30 477	14 458	15 184
Immeubles	2,5 % à 10 %	42 446	18 392	24 054	23 396
Améliorations locatives	*	476	95	381	428
Services publics	3,3 % à 10 %	28 112	10 348	17 764	10 875
Routes et revêtements	2,5 % à 20 %	32 285	18 029	14 256	9 167
		190 364	82 148	108 216	96 660
Autres immobilisations					
Terrains		4 832	-	4 832	4 832
Immeuble	2,5 %	3 677	260	3 417	2 490
Améliorations locatives	*	626	172	454	540
Services publics	3,3 % à 10 %	1 354	62	1 292	-
Routes et revêtements	2,5 % à 20 %	2 691	308	2 383	378
Matériel et outillage	5 % à 100 %	20 835	13 637	7 198	7 102
Mobilier et matériel de bureau	20 % à 100 %	3 864	2 883	981	1 030
Projets en cours de construction		9 213	-	9 213	3 697
		47 092	17 322	29 770	20 069
		237 456 \$	99 470 \$	137 986 \$	116 729 \$

Les immeubles fédéraux, y compris les installations, sont la propriété du gouvernement fédéral et sont gérés par l'APH à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour certaines activités établies dans la Loi maritime du Canada. L'APH ne peut grever d'une hypothèque ou donner en nantissement des terrains fédéraux, à l'exclusion des immeubles et des structures. L'APH est responsable de l'exécution des travaux nécessaires d'entretien, de rénovation et de remplacement des immeubles fédéraux qu'elle gère.

* L'amortissement des améliorations locatives est calculé en fonction des baux à durée déterminée.

10. Engagements

Au cours de l'exercice, les ajouts aux immobilisations se sont élevés à 38 274 \$ (26 042 \$ en 2006).

Au 31 décembre 2007, les obligations contractuelles en matière de construction et d'acquisition d'immobilisations pour des projets d'immobilisations sont évaluées à 1 640 \$ (4 192 \$ en 2006).

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les projets suivants qui devraient, selon les estimations, dépasser 1 000 \$ chacun:

Projet	Dépenses à ce jour	Engagements à la fin de l'exercice	Coût autorisé total
Hangar 20 du pavillon pour les navires de croisière	1 640 \$	509 \$	3 047 \$
Gestion des eaux résiduaires	2 088	66	2 154
	3 728 \$	575 \$	5 201 \$

11. Dette à long terme

	2007	2006
Avances à taux fixe non renouvelables et non garanties, portant intérêt au taux de 6,06 % à 6,35 % et échéant en juin 2008, remboursables par versements annuels de 400 \$, le solde étant exigible à la date d'échéance	4 400 \$	4 800 \$
Moins : la tranche exigible à court terme	4 400	400
	- \$	4 400 \$

12. Facilité de crédit

L'APH a une facilité de crédit comprenant une partie renouvelable et une partie à terme non renouvelable d'un montant maximum de 25 000 \$ (9 800 \$ en 2006) dont 4 400 \$ (4 800 \$ en 2006) ont été prélevés par des avances à taux fixe distinctes non renouvelables, comme il est présenté à la note 11.

Dans le cadre de cette facilité de crédit, un montant de 20 600 \$ est disponible au 31 décembre 2007.

13. Passif au titre des prestations constituées

L'APH a été créée le 1er mars 1999, comme il est décrit à la note 1 complémentaire aux états financiers. En vertu de la Loi maritime du Canada, l'APH a été tenue d'établir, au plus tard le 1er mars 2000, des régimes de retraite pour ses salariés en vigueur à compter du 1er mars 1999, comparables aux régimes de retraite qui étaient en place immédiatement avant qu'elle ne devienne une administration portuaire. Avant le 1er mars 1999, tous les salariés étaient assujettis au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). L'APH s'est conformée à cette exigence et a établi des régimes de retraite

à prestations déterminées, offerts seulement aux salariés en poste au 1er mars 1999. Un régime de retraite à cotisations déterminées a été établi pour les salariés embauchés après le 1er mars 1999. L'Administration portuaire a conclu une entente relative à un régime de retraite complémentaire sans capitalisation à l'intention de salariés désignés.

Le régime de retraite à prestations déterminées et l'entente relative au régime de retraite complémentaire prévoient des prestations de retraite fondées sur les années de service et les gains moyens de fin de carrière et sont indexés en fonction de l'inflation après la retraite.

Des renseignements sur la situation financière des régimes de retraite à prestations déterminées de l'APH au 31 décembre sont présentés ci-dessous:

	Régimes de retraite		Autres régimes de prestations aux salariés		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées	7 307 \$	7 562 \$	900 \$	872 \$	8 207 \$	8 434 \$
Juste valeur des éléments d'actif du régime	7 136	6 215	-	-	7 136	6 215
Situation de capitalisation - Surplus (déficit) du régime	(171)	(1 347)	(900)	(872)	(1 071)	(2 219)
Pertes actuarielles non amorties et coûts des services passés	451	1 312	-	-	451	1 312
Actif (passif) au titre des prestations constituées	280 \$	(35) \$	(900) \$	(872) \$	(620) \$	(907) \$

Les autres régimes de prestations aux salariés comprennent certains droits à des paiements forfaitaires pour tous les salariés au moment de leur retraite. L'obligation au titre des prestations constituées ci-dessus comprend les charges à payer pour les droits liés à l'emploi calculés conformément à la politique qui ne sont pas capitalisés.

Les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées et de la juste valeur des éléments d'actif du régime au 31 décembre 2007:

	2007	2006
<i>Taux d'actualisation</i>	5,50 %	5,25 %
<i>Taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime</i>		
Régime de retraite	7,00 %	7,00 %
Régime de retraite complémentaire	3,50 %	3,50 %
<i>Augmentation du taux de rémunération</i>		
Régime de retraite	3,90 %	4,50 %
Régime de retraite complémentaire	3,90 %	4,50 %
Régime désigné	2,90 %	3,00 %

Les charges nettes pour les régimes d'avantages sociaux de l'APH sont comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes de prestations aux salariés		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Régime à prestations déterminées	586 \$	650 \$	28 \$	52 \$	614 \$	702 \$
Régime à cotisations déterminées	86	59	-	-	86	59
	672 \$	709 \$	28 \$	52 \$	700 \$	761 \$

Autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'APH :

	Régimes de retraites	
	2007	2006
Cotisations patronales	903 \$	316 \$
Cotisations salariales	114	100
Prestations versées	142	557

La date d'évaluation utilisée pour déterminer l'actif du régime et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre 2007. L'évaluation actuarielle la plus récente et la prochaine évaluation requise aux fins de capitalisation ont eu lieu aux dates suivantes :

	Évaluation actuarielle la plus récente	Prochaine évaluation requise
Régime à prestations déterminées	31 décembre 2006	31 décembre 2008
Régime de retraite complémentaire	31 décembre 2006	31 décembre 2008

14. Passifs éventuels

Recours juridique

L'APH a été désignée défenderesse dans une poursuite selon laquelle les demandeurs ont réclamé des dommages-intérêts non précisés. Selon l'avis de la direction, cette réclamation est sans fondement et par conséquent, aucune réserve n'a été constituée à cet effet dans les comptes de l'APH.

15. Instruments financiers

Les valeurs comptables de l'actif et du passif à court terme se rapprochent de leur juste valeur en raison de la période assez courte à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers. La juste valeur de la dette à long terme de l'APH s'élève à 4 404 \$ (4 833 \$ en 2006) et est déterminée à l'aide des flux de trésorerie actualisés à un taux équivalant au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des instruments financiers comportant essentiellement les mêmes modalités et caractéristiques.

Risque de crédit

Dans le cours normal des activités, le risque de crédit découle de la possibilité que les entités auxquelles l'APH fournit des

services éprouvent des difficultés financières et ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations. La direction est d'avis que l'APH n'est pas exposée à un risque important de crédit découlant de ses comptes clients.

Risque de change

L'APH est exposée au risque de variation du taux de change dans le cours normal de ses activités puisqu'elle engage des dépenses qui doivent être réglées en devises étrangères. L'APH a recours à des contrats de change à terme pour gérer ce risque.

16. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

	2007	2006
<i>Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation:</i>		
Dépôts de garantie	(26) \$	28 \$
Débiteurs	(8 574)	(1 162)
Créditeurs et charges à payer	1 397	3 642
Produits reportés	76	(35)
	(7 127) \$	2 473 \$
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie comprenant :</i>		
Fonds en caisse et soldes bancaires	704 \$	763 \$
Placements à court terme	-	21 685
	704 \$	22 448 \$
<i>Intérêts versés</i>	283 \$	306 \$

17. Autres informations

La rémunération et les indemnités versées aux administrateurs et à certains salariés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 comprenaient les montants suivants:

Nom	Titre	Rémunération	Honoraires des administrateurs	Indemnité
Mark MacDonald ⁽¹⁾	Président du conseil d'administration	17 \$	22 \$	-
Ian Oulton ⁽²⁾	Ancien président du conseil d'administration	18	30	-
Gerald Blom	Vice-président du conseil d'administration	14	48	-
Judy Steele ⁽³⁾	Ancienne administratrice	8	12	-
William Richardson ⁽⁴⁾	Administrateur	11	25	-
Linda Moreash ⁽⁵⁾	Administratrice	8	24	-
D.Geoffrey Machum	Administrateur	8	20	-
Trevor Johnson ⁽⁶⁾	Administrateur	3	8	-
David Henderson ⁽⁷⁾	Administrateur	1	5	-
Karen Oldfield	Présidente- directrice générale	257	-	10
Paul MacIsaac	Vice-président principal	179	-	7
George Malec	Vice-président, Développement des affaires et exploitation	159	-	7
Michael Cormier ⁽⁸⁾	Ancien vice-président, Développement des affaires et relations avec la clientèle	151	-	7
Krista Dempsey	Vice-présidente, Immeubles	135	-	7

(1) Nommé président du conseil d'administration le 10 août 2007.

(2) Mandat à titre d'administrateur terminé le 9 août 2007.

(3) Mandat à titre d'administratrice terminé le 29 septembre 2007.

(4) Président du Comité de vérification.

(5) Présidente du Comité de sécurité, de l'environnement et de la prévention.

(6) Nommé le 10 août 2007.

(7) Nommé le 12 octobre 2007.

(8) Quitté ses fonctions le 4 janvier 2008.

18. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données comparatives de 2006 ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour 2007.